

Stratégie de conservation des plantes vasculaires du Valais et plan d'actions 2022-2028



De g. à dr : Carpesium penché – *Carpesium cernuum* ; Renoncule radicante – *Ranunculus reptans* ; Ancolie des Alpes – *Aquilegia alpina* ;
Photos : C. Randin.

Suivis, conservation et renforcement de populations pour les espèces rares et prioritaires

Février 2023 | *Version mis à jour selon Groupe d'accompagnement*

Auteurs : Christophe Randin, Yann Clavien et Eglantine Chappuis

Relecture : Groupe d'accompagnement

Table des matières

1	Contexte	3
1.1	Niveau national	3
1.1.1	Instruments.....	3
1.1.2	Mesures urgentes.....	4
1.1.3	Mesures exploitant les synergies.....	4
1.1.4	Mesures incluant des projets-pilotes	4
1.2	Niveau cantonal.....	5
1.2.1	Instruments.....	5
2	Stratégie de conservation des plantes vasculaires	7
2.1	Axe 1 : Inventaire et actualisation des données existantes	8
2.2	Axe 2 : Sélection d'espèces prioritaires	9
2.3	Axe 3 : Suivi des espèces et plans d'actions	12
2.4	Axe 4 : Multiplication, réintroduction et renforcement	12
2.5	Axe 5 : Suivi des effets	14
2.6	Axe 6 : Sensibilisation.....	14
3	Plans d'actions	15
4	Gouvernance	15
5	Indicateurs phase 1^{ère} de mise en œuvre 2022-2024	16
6	Bases légales et documents de références	16
7	Eléments bibliographiques	17
8	Annexes	18

1 Contexte

1.1 Niveau national

Le rapport « Biodiversité en Suisse : état et évolution » (OFEV, 2017) analyse l'état de la biodiversité en Suisse. Il constate la régression et la fragmentation des milieux naturels, ainsi que la baisse de qualité de ces milieux. Il montre clairement que la moitié des types de milieux naturels sont menacés et que l'on assiste à une banalisation (homogénéisation) de la biodiversité. En Suisse, les espèces déjà fréquentes qui n'ont pas d'exigences particulières en matière d'habitat sont de plus en plus répandues tandis que les populations d'espèces spécialisées s'amenuisent.

L'édition 2016 de la Liste rouge cite 725 espèces (28% de la flore suisse) menacées dans leur existence et 55 espèces qui ont déjà disparu de Suisse ou n'ont plus été retrouvées depuis plusieurs décennies. En comparaison avec la Liste rouge 2002, la situation s'est aggravée.

1.1.1 Instruments

Au vu du déclin de la biodiversité et des évolutions internationales dans ce domaine, le Parlement suisse a décidé, le 18 septembre 2008, d'inscrire l'élaboration d'une stratégie en faveur du maintien et du développement de la diversité biologique dans le programme de la législature 2007–2011 (Arrêté fédéral sur le programme de la législature 2007 à 2011 du 18 septembre 2008 ; exécution de la mesure 69 ; objectif 13, art. 14, section 5 consacrée à l'environnement et au développement durable). Le 1^{er} juillet 2009, le Conseil fédéral a donc chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) d'élaborer une Stratégie Biodiversité Suisse (SBS). Le document est adopté par le Conseil fédéral le 25 avril 2012 et formule dix objectifs stratégiques visant à maintenir et à développer durablement la biodiversité pour 2020 (Stratégie Biodiversité Suisse, 2012). En particulier, les politiques publiques sectorielles telles que l'aménagement du territoire, la sylviculture et l'agriculture doivent prendre en compte l'importance de la biodiversité et les principes de durabilité.

Suite à sa décision en 2012, le Conseil fédéral a ensuite chargé le DETEC d'élaborer un plan d'actions qui concrétise les objectifs de la SBS et propose un ensemble de mesures pour les atteindre. Le 6 septembre 2017, le Conseil fédéral adopte ce plan d'actions (Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse, 2017 ; PAB). Celui-ci se concentre sur trois domaines d'actions :

- Développement direct à long terme de la biodiversité ;
- Développement indirect de la biodiversité dans d'autres politiques publiques sectorielles (urbanisation, infrastructures, transports, agriculture, développement économique) ;
- Transmission des connaissances et sensibilisation.

La fin de la première et la totalité de la deuxième phase sont alignées sur les périodes correspondant aux conventions-programmes établies entre la Confédération et les cantons dans le domaine de l'environnement (2016-2019, 2020-2024 et 2025-2028) et doit permettre d'exploiter de manière efficiente et efficace les ressources disponibles. Durant la première phase du PAB de 2017 à 2023, la Confédération participe jusqu'à hauteur de CHF 80 millions par an à sa mise en œuvre. A noter que, de manière générale, le PAB ne prévoit pas de mesures contraignantes et d'instruments strictement régulateurs. Trois catégories de mesures sont distinguées dans le plan d'actions (Figure 1) :

1.1.2 Mesures urgentes

Le 18 mai 2016, le Conseil fédéral a décidé de soutenir les cantons pour la période de 2017 à 2020 dans la mise en œuvre de mesures d'urgence visant à atténuer les déficits d'exécution de la protection de la biodiversité en forêt en particulier. Ces mesures sont basées sur des tâches définies tous les quatre ans (de 2016 à 2020, reconductibles pour la période de 2021 à 2023) dans le cadre de conventions-programmes dans le domaine de l'environnement et établies entre la Confédération et les cantons. Ces conventions sont un instrument d'incitation financière positif, puisqu'elles fixent des objectifs négociés entre la Confédération et les cantons et prévoient une subvention globale pour la réalisation de ceux-ci. Les cantons débloquent par ailleurs des moyens financiers additionnels pour la mise en œuvre du plan d'actions dans le cadre de ces conventions-programmes.

La mise en œuvre de ces mesures d'urgence est en grande partie abordée dans le cadre **de la convention-programme dans le domaine de la protection de la nature.**

1.1.3 Mesures exploitant les synergies

Les mesures synergiques ont pour objectif d'exploiter le potentiel de synergie au sein des différentes politiques sectorielles comme entre la protection de la nature, l'agriculture et l'aménagement du territoire de 2019 à 2023 et durant la première phase de mise en œuvre du PAB. Les instruments utilisés sont de type persuasif et visent essentiellement à intégrer la dimension "biodiversité" dans les processus de décision et dans les planifications d'autres politiques sectorielles ou à diffuser des bonnes pratiques. Il existe aussi des instruments de type régulateur qui visent à mettre en place des dispositions en faveur de la biodiversité, en particulier dans les règlements en matière de construction.

1.1.4 Mesures incluant des projets-pilotes

Les projets pilotes permettent d'engager, également de 2019 à 2023 durant la première phase, des actions pour la mise en œuvre de mesures complexes nécessitant un investissement important, en particulier **la création et le développement de réseaux écologiques, la conservation des espèces et la sensibilisation de groupes d'intérêts et de la population.** Ces projets-pilotes (PP) sont d'ordre et de portée très divers, peuvent être portés par l'Office fédéral de l'environnement, d'autres offices fédéraux (Office fédéral des routes, Office fédéral des transports ou Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports) ou encore par les cantons. Le type d'instruments utilisés n'est pas formellement précisé mais les PP sont un ensemble d'instruments persuasifs, de mesures d'infrastructure et d'incitations financières.

Au cours de la deuxième phase du plan d'actions de 2024 à 2027, les actions mises en œuvre dans le cadre de la première phase seront reconduites, adaptées ou complétées par d'autres mesures (Figure 1).

1.2 Niveau cantonal

La grande richesse floristique du Valais, qui possède plus de 83% des plantes vasculaires indigènes de Suisse (à savoir au minimum 2145 espèces, en se basant sur l'*Atlas de distribution des ptéridophytes et des plantes à fleurs de Suisse* ; Welten & Sutter 1982), implique la présence sur le territoire cantonal d'un nombre élevé d'espèces prioritaires au niveau national, en particulier pour celles qui ne se retrouvent qu'en Valais pour la Suisse (Werner, 1988 ; Anchisi, 1995).

Alors que les espèces alpines sont un peu moins menacées, la situation est différente en plaine dans la vallée du Rhône : dans les zones agricoles, les habitats naturels et semi-naturels ont été détruits ou modifiés et de nombreuses espèces des îlots de steppe, des zones alluviales et des zones humides qui subsistent sont soumises à une très forte pression.

1.2.1 Instruments

Ainsi, selon la *Liste des espèces prioritaires au niveau national* de l'OFEV parue en 2011 et actualisée en 2019 (<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/publications/publications-biodiversite/liste-especes-prioritaires-nationales.html>), le Valais compte potentiellement 509 espèces prioritaires au niveau national, dont 24 de priorité très élevée (priorité 1) et 91 de priorité élevée (priorité 2 ; Annexe 1). Selon un rapport de l'OFEV datant de 2018, les espèces prioritaires valaisannes nécessitant clairement des mesures de conservation sont au nombre de 258 sur les 2946 espèces indigènes recensées dans notre pays. A cela, il faudrait ajouter aux espèces de priorité nationale celles de priorité cantonale qui constituent une part significative de la flore valaisanne et dont la conservation est indispensable pour préserver la haute diversité floristique du canton. **Le canton du Valais a donc une grande responsabilité pour la conservation de la flore du point de vue national.** Il y a donc lieu de mettre en place une stratégie de suivi et de renforcement des populations d'espèces rares, ainsi que la mise en œuvre de cette stratégie par un plan d'action.

La dernière liste RPT (répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) d'Info Flora retient 127 plantes vasculaires prioritaires en Valais (Annexe 2). Quinze de ces espèces se trouvent dans la catégorie 1 et 51 autres dans la catégorie 2. Dans une priorisation, l'accent doit être mis sur les espèces des joncs nains, des steppes rocheuses et des pelouses sèches ainsi que des plantes compagnes des champs. Certaines espèces d'ourlets menacées devraient également être prises en compte. Pour les nombreuses espèces de montagne, un suivi régulier est important, il n'est nécessaire d'agir de manière urgente qu'en cas d'interventions (pistes de ski, projets de construction).

En janvier 2015, une **première liste d'espèces prioritaires et rares** de la flore du canton du Valais (Annexe 3) a été élaborée par le jardin alpin Flore-Alpe sur mandat du Service des Forêts et du Paysage (SFP). Une évaluation objective de 2100 taxons indigènes, sur la base de critères de rareté, de menace, de répartition et de responsabilité particulière pour le Valais, soumise simultanément à une dizaine d'experts, a fait ressortir 771 espèces prioritaires (soit près du 1/3 des taxons indigènes), selon 4 niveaux de priorité. Le premier niveau de priorité (très élevé) compte à lui seul 130 taxons.

Plusieurs **suivis, plans d'actions et mesures de conservation** ont été réalisés en parallèle et par la suite, sur mandat du Service des forêts, des cours, d'eau et du paysage (Tableau 1). Ces mandats ont été attribués, soit sur la base d'informations transmises par la Confédération dans

le cadre des conventions-programmes dans le domaine de l'environnement, soit sur proposition d'experts actifs au niveau cantonal. D'autres suivis s'inscrivent en complément de projets de revitalisation (par exemple *Utricularia bremii* à Plan-Mayen).

Sont à signaler en sus, un inventaire de la flore aquatique réalisé en 2018 sur 29 canaux, mares et étangs principalement de la plaine du Rhône, des suivis particuliers d'espèces de la flore végétale réalisés en marges de contrats d'exploitation selon la LPN, ainsi que des mesures de conservation *ex situ* et *in situ* qui ont été mises en œuvre dans le cadre de projets de compensation à la construction de l'autoroute dans le Haut-Valais par le Service de construction des routes nationales (SCRN).

Tableau 1 Suivis, plans d'actions et mesures de conservation réalisés sur mandat du Service des forêts, de la nature et du paysage SFNP depuis 2012. La priorité 1 est la plus élevée.

Espèce	Prestation(s)	Année(s)	Priorité selon la liste d'espèces de 2015
<i>Pisum sativum</i> subsp. <i>elatius</i>	Suivi, récolte de graines, multiplication et conservation in situ	2012-2015	2
<i>Cardamine matthioli</i>	Suivi, multiplication et renforcement de population	2015-2016	1
<i>Ranunculus gramineus</i>	Mesures et suivi	2013-2020	1
<i>Adonis vernalis</i>	Suivi et plan d'action	2017-2018	1
<i>Dracocephalum austriacum</i>	Suivi et plan d'action	2016-2019	1
<i>Dracocephalum ruyschiana</i>	Suivi et plan d'action	2016-2019	4
<i>Aquilegia alpina</i>	Suivi et plan d'action	2016-2019	3
<i>Armeria arenaria</i>	Suivi et plan d'action	2019-2020	1
<i>Hierochloa odorata</i>	Suivi et plan d'action	2019-2020	2
<i>Eryngium alpinum</i>	Suivi et plan d'action	2019-2020	2
<i>Artemisia nivalis</i>	Suivi et plan d'action	2019	1
<i>Potentilla multifida</i>	Suivi et plan d'action	2019	1
Narcisses et jonquilles Val d'Illiez	Suivi et plan d'action	2019-2022	4
<i>Tulipa sylvestris</i> subsp. <i>australis</i>	Suivi et plan d'action	2019-2028	3
<i>Carpesium cernuum</i>	Récolte de graines, multiplication et renforcement de population	2021-2022	1

A mentionner encore l'important travail de **recensement de la flore valaisanne** porté par l'association FloraVS dans le cadre du projet de réalisation d'une nouvelle Flore du Valais. L'association occupait en octobre 2022 pas moins de 86 collaboratrices et collaborateurs et 5 groupes botaniques explorant 109 mailles de 5x5 km (sur 267 mailles). Cet ambitieux projet vise en particulier une cartographie du canton avec, à terme, la réalisation d'un Atlas de la flore valaisanne. Il ambitionne aussi de saisir les données historiques de la bibliographie et des herbiers permettant des études diachroniques de l'évolution de la flore.

Au niveau régional, le Canton du Valais a intégré en 2018, la **Coordination régionale pour la protection de la flore**, qui rassemble les cantons romands. Cette plateforme permet de s'appuyer sur les expériences réalisées dans les autres cantons et de développer des synergies tant au niveau des suivis d'espèces que des outils et du partenariat avec le centre de données et d'information sur la flore, Info Flora.

Il existe ainsi trois listes d'espèces prioritaires (deux au niveau national : OFEV et InfoFlora ; une au niveau cantonal : liste d'espèces rares et prioritaires de 2015), des initiatives d'inventaires (FloraVS) et enfin de monitoring, de plans d'actions et de réintroduction (SFNP et SCRN au niveau cantonal). La stratégie et son plan d'actions de conservation des plantes vasculaires en Valais a donc un **objectif de coordination et de synthèse de ces initiatives et d'intégration dans un design unifié de monitoring adaptatif**.

2 Stratégie de conservation des plantes vasculaires

Au vu du nombre très élevé d'espèces considérées comme prioritaires pour le canton du Valais, considérant la constance des pressions à leur égard, les moyens à disposition, tant financiers qu'en personnel, ainsi que les nombreux protagonistes actifs dans ce domaine, il devient urgent de disposer d'une **stratégie cantonale** à même de définir des priorités d'actions et d'assurer le suivi à long terme.

La stratégie de conservation des plantes vasculaires vise fondamentalement à répondre aux objectifs suivants :

- Assurer à long terme le suivi des espèces prioritaires et rares ;
- Planifier les mesures de renforcement, de réintroduction et de conservation ;
- Rassembler, au niveau cantonal, les compétences de la recherche, des botanistes professionnels et amateurs et des horticulteurs ;
- Assurer le transfert et la documentation des compétences à long terme ;
- Assurer le suivi des mesures de conservation ;
- Sensibiliser la population aux besoins de conservation de la flore.

Pour atteindre ces objectifs, six axes principaux ont été définis ci-après. Ces axes constitueront également la colonne vertébrale des différentes phases de plans d'actions qui en découlent.

- **Axe 1** : Inventaire et actualisation des données existantes ;
- **Axe 2** : Sélection d'espèces critiques ;
- **Axe 3** : Suivi des espèces et plans d'actions ;
- **Axe 4** : Multiplication, réintroduction et renforcement ;
- **Axe 5** : Suivi des effets ;
- **Axe 6** : Sensibilisation.

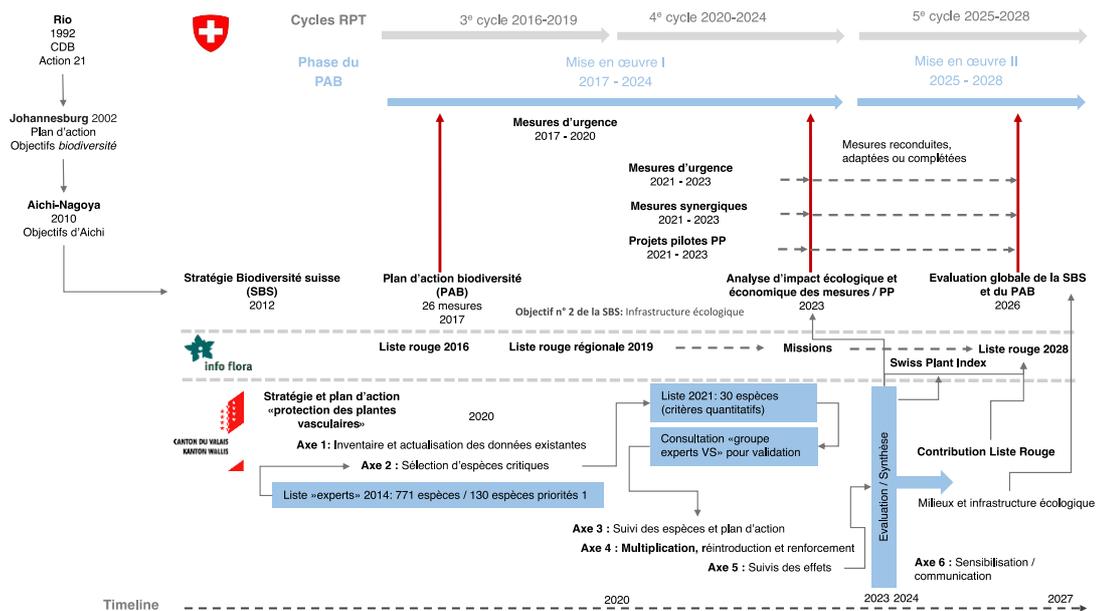


Figure 1 Les six axes de la stratégie Valais dans le contexte fédéral et dans le temps.

2.1 Axe 1 : Inventaire et actualisation des données existantes

Pour assurer la conservation des plantes vasculaires prioritaires et protégées du Valais, un inventaire s'impose au préalable non seulement au niveau des espèces, mais également des sites et des compétences.

Le premier objectif consiste ainsi en l'élaboration et l'actualisation d'une base de données SIG, qui puisse mettre en évidence les **différents biotopes** (milieux humides, milieux secs, flore ségétale, milieux alpins, ...), particulièrement bien préservés et pouvant servir potentiellement de sources de graines ou de plantes pour des introductions ou renforcements de populations ou susceptibles d'accueillir des espèces menacées. Dans cette base de données doivent également figurer les différentes mesures réalisées récemment. Des convergences sont à rechercher avec la planification de l'infrastructure écologique.

Notre canton peut compter sur une ressource exceptionnelle que constitue la **banque de graines** rassemblées durant 20 ans par les Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève. Ce précieux support doit indéniablement être considéré lors de la mise en œuvre des mesures de conservation, mais également alimenté en fonction des besoins mis en évidence par les suivis. Des coordinations régulières sont nécessaires avec les conservateurs pour orienter les récoltes et assurer le stockage d'espèces cibles.

Qu'ils proviennent du domaine privé, administratif ou académique, qu'ils soient botanistes, horticulteurs ou les deux, la mise en œuvre de cette stratégie peut compter sur un **vaste panel d'experts**. Il s'agit ici de répertorier et actualiser la liste des personnes actives en vue de leur travail d'expertise, de cultivateur ou d'accompagnement, en distinguant les uns qui seront ponctuellement appelés à donner leur avis et bénéficieront de mandat de mise en œuvre (groupe d'experts), des autres qui apporteront leur soutien en tant que représentant de domaines de compétences spécifiques (groupe d'accompagnement), ou encore les bénévoles qui pourront être sollicités pour des missions spécifiques en coordination avec Info Flora et FloraVS.

2.2 Axe 2 : Sélection d'espèces prioritaires

En date du 12 novembre 2013, le Service des forêts et du paysage de l'Etat du Valais (SFP) a mandaté la Fondation Jean-Marcel Aubert pour réaliser le projet de recherche « Élaboration d'une liste des espèces prioritaires et rares de la flore du canton du Valais ». Il a été réalisé par le Dr Jean-Paul Theurillat, ancien directeur du Centre alpin de Phytogéographie de la Fondation Aubert à Champex-Lac, avec la collaboration d'Info Flora et d'experts valaisans.

Cette liste, terminée en 2015, a été dressée à partir d'une évaluation objective de près de 2100 taxons indigènes basée sur :

- (1) le degré de menace de la flore valaisanne selon la *Liste rouge* et sa réévaluation par neuf experts ;
- (2) la part d'aire nationale située en Valais ;
- (3) le degré de rareté en Valais ;
- (4) l'isolement en Valais ;
- (5) le degré de priorité nationale.

Le projet du Dr Theurillat a permis d'identifier une liste de 130 taxons de priorité très élevée qui sert de base au développement de la stratégie et du plan d'actions Valais.

Les espèces sont ensuite traitées avec le flux ci-dessous (Figure 2) :

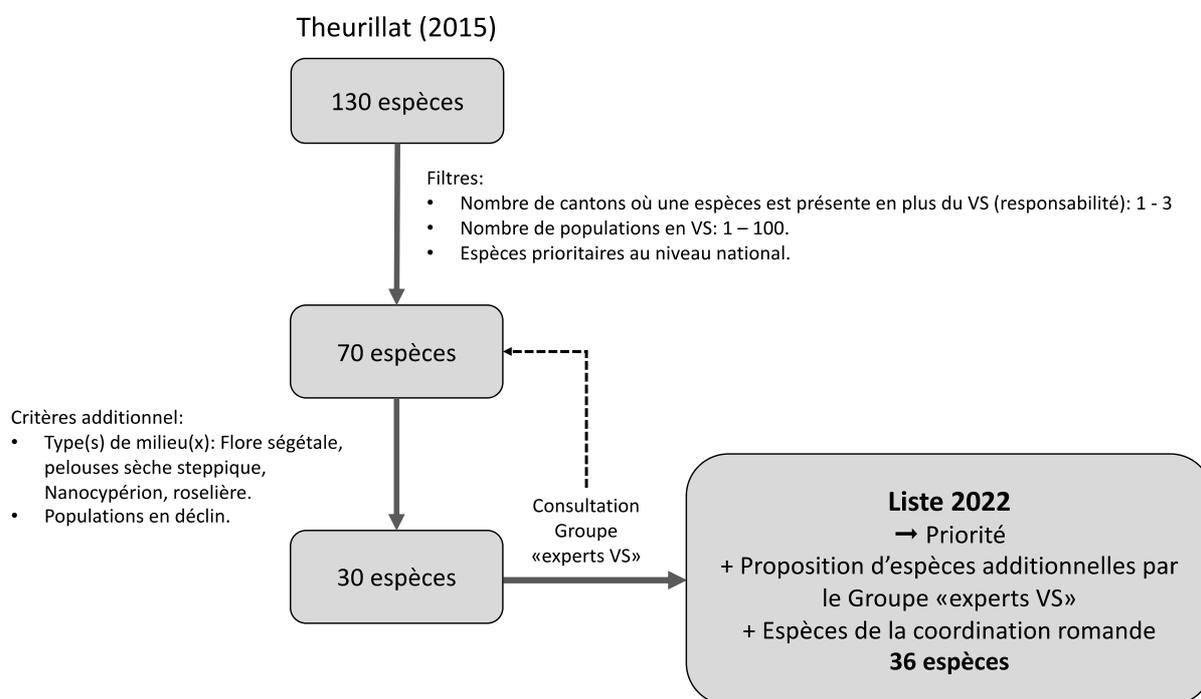


Figure 2 Flux du traitement pour arriver à une liste de 36 espèces critiques de la stratégie de conservation des plantes vasculaires du Canton du Valais. La consultation du Groupe « experts VS » a permis de mettre des priorités pour le suivi des espèces.

Le tableau 2 liste les **30 espèces** actuellement sélectionnées pour la première phase du plan d'actions et soumises pour consultation au Groupe « experts VS ».

Nom français	Nom complet	Famille	Prestation SFNP	Période prestations	Prio. Milieux humide AS	Multiplication en VS	Semences VS	Nb. cantons + VS	Nombre pop. en VS	Prio. CH	Menace Resp. CH	Nec. mesure	Nec. surv	Milieux TypoCH	Ecosystème	Prio. milieux	Menace milieux
Orchis à come courte	<i>Orchis spatheii</i> W. D. J. Koch	Orchiaceae						1	1	1	CR	2	1	NA	NA	NA	NA
Arméria des sables	<i>Arméria arenaria</i> (Pers.) Schult.	Plumbaginaceae	Suivi et plan d'action	2019-2020			X	1	3	3	EN	1	2	Pelouse steppe	NA	NA	NA
Hélianthème à feuilles de saule	<i>Helianthemum salicifolium</i> (L.) Mill.	Cistaceae					X	1	5	3	EN	1	2	Végétation des dalles siliceuses de basse altitude	Pelouses et prairies	4	VU
Alysson alpestre	<i>Alysson alpestre</i> L.	Brassicaceae					X	1	5	2	EN	2	2	NA	NA	NA	NA
Chérophylle élégant	<i>Cheerophyllum elegans</i> Gaudin	Apiaceae					X	1	8	2	VU	3	1	Mégaphorbiaie de montagne hygrophile à Adenostyles allariae	Landes, lisières et mégaphorbiaies	0	LC
Armoise des neiges	<i>Artemisia nivialis</i> Braun-Blanq.	Asteraceae	Suivi et plan d'action	2019			X	1	10	1	EN	4	2	Eboulis de calcichistes d'altitude	Glaciers, rochers, éboulis et moraines	0	LC
Pois élevé	<i>Pisum sativum</i> subsp. <i>biflorum</i> (Raf.) Soldano	Fabaceae	Suivi, récolte de graines, multiplication et conservation in situ	2012-2015			X	1	10	4	VU	1	1	Buissons xérotrophophiles sur sol neutre à alcalin	Landes, lisières et mégaphorbiaies	4	NT
Valérianelle à fruits velus	<i>Valerianaella encarpa</i> Desv.	Caprifoliaceae						1	10	2	CR(PE)	1	NA	Végétation ségétale des sols carbonatés	Plantations, champs et cultures	1	CR
Silène du Valais	<i>Silene wallisia</i> L.	Caryophyllaceae					X	1	29	3	VU	2	1	Végétation des dalles siliceuses de montagne	Pelouses et prairies	4	NT
Adonis du printemps	<i>Adonis vernalis</i> L.	Ranunculaceae	Suivi et plan d'action	2017-2018				1	29	4	VU	1	2	Pelouse mi-sèche continentale	Pelouses et prairies	2	VU
Pissenit découpé	<i>Taraxacum dissectum</i> (Ledeb.) Ledeb.	Asteraceae						1	34	1	EN	3	1	Pelouse calcaire sèche à lâche ferme	Pelouses et prairies	0	LC
Raionce naine	<i>Physarum humile</i> Gaudin	Campanulaceae					X	1	39	2	VU	3	1	Paroi siliceuse avec végétation vasculaire	Glaciers, rochers, éboulis et moraines	0	LC
Violet du Valais	<i>Matthiola valisaca</i> Boiss.	Brassicaceae					X	1	40	2	VU	3	2	Eboulis calcaire humide	Glaciers, rochers, éboulis et moraines	0	LC
Pulsatille de Haller	<i>Pulsatilla halleri</i> (All.) Willd.	Ranunculaceae					X	1	55	2	VU	3	1	Pelouse steppe	NA	NA	NA
Trèfle des rochers	<i>Trifolium saxatile</i> All.	Fabaceae					X	1	97	2	VU	3	1	Alluvions avec végétation pionnière herbacée	Glaciers, rochers, éboulis et moraines	2	VU
Calamagrostide pourpre	<i>Calamagrostis phragmitoides</i> Hartm.	Poaceae						2	2	3	EN	1	2	NA	NA	NA	NA
Gailet à trois fleurs	<i>Gallium triflorum</i> Michx.	Rubiaceae						2	3	3	VU	2	1	Pessière	Forêts	0	LC
Cardamine de Matthiöle	<i>Cardamine matthioli</i> Moretti	Brassicaceae	Suivi, multiplication et renforcement de population	2015-2016				2	6	3	EN	1	2	Parvociticaie acidophile	Rivages et lieux humides	3	VU
Véronique à pédicelle globuleux	<i>Veronica amagallidoides</i> Guss.	Plantaginaceae					X	2	6	2	CR	1	2	Végétation de petites annuelles sphériques	Rivages et lieux humides	3	EN
Jonc à fruits globuleux	<i>Juncus sphaerocarpos</i> Nees	Juncaceae						2	8	1	CR	2	2	Végétation de petites annuelles sphériques	Rivages et lieux humides	3	EN
Triseté de Cavanilles	<i>Trisetum cavanillesii</i> Trin.	Poaceae					X	2	12	1	EN	3	2	Végétation des dalles calcaires de basse altitude	Pelouses et prairies	0	NT
Vigne des bois	<i>Vitis sylvestris</i> C. C. Gmel.	Vitaceae						2	13	2	CR	1	2	NA	NA	NA	NA
Renoncule graminée	<i>Ranunculus gramineus</i> L.	Ranunculaceae	Meurms et suivi	2019-2020			X	2	15	2	CR	1	2	Pelouse steppe	NA	NA	NA
Androsace des champs	<i>Androsace maxima</i> L.	Primulaceae					X	2	16	2	CR	1	2	Végétation ségétale des sols carbonatés	Plantations, champs et cultures	1	CR
Grise cendré	<i>Cirsium canum</i> (L.) All.	Asteraceae					X	2	17	1	CR	2	2	Prairie à peuplage	Rivages et lieux humides	4	NT
Potentille multifide	<i>Potentilla multifida</i> L.	Rosaceae	Suivi et plan d'action	2019			X	2	22	2	VU	3	1	Rudérales annuelles	Végétation pionnière des endroits perturbés par l'homme	4	VU
Épervière alpicole	<i>Hieracium alpicola</i> Steud. & Hochst.	Asteraceae					X	2	25	4	NT	2	0	Eboulis siliceux d'altitude	Glaciers, rochers, éboulis et moraines	4	LC
Saxifrage bulbifère	<i>Saxifraga bulbifera</i> L.	Saxifragaceae					X	2	27	1	EN	3	2	Pelouse mi-sèche continentale	Pelouses et prairies	2	VU
Bufoie paniculée	<i>Bufoia paniculata</i> Dubois	Caryophyllaceae					X	2	29	3	EN	1	2	Végétation adventice des sols légers calcaires	Plantations, champs et cultures	3	VU
Botryche simple	<i>Botrychium simplex</i> E. Hitchc.	Ophioglossaceae						3	1	1	CR	2	2	Landes subatlantique acidophile	Landes, lisières et mégaphorbiaies	0	NT

Tableau 2 Liste des 30 espèces actuellement sélectionnées pour la première phase du plan d'actions et à prioriser.

Les 30 espèces ont été priorisées par le groupe « Experts VS » pour la période 2022-2024. Le tableau 3 présente cette classification.

Tableau 3 Priorité pour le suivi des 30 espèces en fonction des retours du groupe « Experts VS ». Le score est donné en fonction du consensus au sein du groupe (par exemple, un score de 5/7 indique que 5 experts sur 7 préconisent l'inclusion de l'espèce dans la liste).

Nom complet	Famille	Menace	Score (max = 7)	Décision	Année de suivi
<i>Adonis vernalis</i> L.	Ranunculaceae	VU	1/7	Nécessité de monitoring à reconsidérer dans 10 ans (bénévoles?)	
<i>Alyssum alpestre</i> L.	Brassicaceae	EN	1/7	Monitoring à 5 ans. A prévoir lors de la prochaine RPT. Inclure la récolte de graines et reconsidérer la nécessité de multiplication	2025-2028
<i>Androsace maxima</i> L.	Primulaceae	CR	5/7	Monitoring dans le cadre du suivi flore végétale (Méthode selon clé Delarze à définir pour la suite).	en cours
<i>Armeria arenaria</i> (Pers.) Schult.	Plumbaginaceae	EN	2/7	Monitoring à 5 ans ; multiplication et renforcement de population à évaluer.	2024
<i>Artemisia nivalis</i> Braun-Blanq.	Asteraceae	EN	4/7	Monitoring à 3 ans (Pop. Count).	2023
<i>Botrychium simplex</i> E. Hitchc.	Ophioglossaceae	CR	2/7	Statut de l'espèce à clarifier	
<i>Bufonia paniculata</i> Dubois	Caryophyllaceae	EN	3/7	Monitoring 3 ans.	2022
<i>Calamagrostis phragmitoides</i> Hartm.	Poaceae	EN	2/7	Monitoring à 5 ans et plan de gestion.	2023
<i>Cardamine matthioli</i> Moretti	Brassicaceae	EN	5/7	Monitoring à 3 ans; méthode à définir, gestion par contrat d'exploitation, réfléchir à la multiplication de sites sur des surfaces de compensation A9.	2022
<i>Chaerophyllum elegans</i> Gaudin	Apiaceae	VU		Monitoring à 5 ans + plan d'action.	2022
<i>Cirsium canum</i> (L.) All.	Asteraceae	CR	5/7	Monitoring et suivi des effets des sites réintroduits à 3 ans avec plan d'action (y compris multiplication).	2022
<i>Galium triflorum</i> Michx.	Rubiaceae	VU		Distribution et statut à préciser. Monitoring à 5 ans. Missions Inflores pour récolte d'échantillon et barcoding moléculaire pour identification espèces.	2023
<i>Helianthemum salicifolium</i> (L.) Mill.	Cistaceae	EN	4/7	Monitoring à 5 ans par mission Inflores.	2022
<i>Hieracium alpicola</i> Steud. & Hochst.	Asteraceae	NT		Nécessité de monitoring à reconsidérer dans 10 ans (experts ?)	
<i>Juncus sphaerocarpos</i> Nees	Juncaceae	CR	7/7	Monitoring à 3 ans avec plan d'action et de protection et prospection.	2022
<i>Matthiola valesiaca</i> Boiss.	Brassicaceae	VU		Monitoring dans le cadre du suivi du Rhône de Finges; autres populations non menacées.	
<i>Orchis spitzelii</i> W. D. J. Koch	Orchidaceae	CR	4/7	Monitoring à 3 ans, avec Plan d'action / gestion, collecte de graines et/ou conservation <i>ex situ</i> .	2023
<i>Phyteuma humile</i> Gaudin	Campanulaceae	VU	0/7	Nécessité de monitoring à reconsidérer dans 10 ans (experts ?)	
<i>Pisum sativum</i> subsp. <i>biflorum</i> (Raf.) Soldano	Fabaceae	VU		Monitoring sous forme de missions inflores. Plante "patrimoniale".	2023
<i>Potentilla multifida</i> L.	Rosaceae	VU	3/7	Monitoring à 5 ans (Méthode selon clé Delarze à définir)	2024
<i>Pulsatilla halleri</i> (All.) Willd.	Ranunculaceae	VU		Nécessité de monitoring à reconsidérer dans 10 ans (bénévoles?)	
<i>Ranunculus gramineus</i> L.	Ranunculaceae	CR	5/7	Monitoring à 3 ans et suivi des effets des sites réintroduits.	2023
<i>Saxifraga bulbifera</i> L.	Saxifragaceae	EN	1/7	Monitoring à 5 ans (pop count)	2023
<i>Silene vallesia</i> L.	Caryophyllaceae	VU	1/7	Monitoring et prospection à 5 ans.	2023
<i>Taraxacum dissectum</i> (Ledeb.) Ledeb.	Asteraceae	EN		Nécessité de monitoring à reconsidérer dans 10 ans (experts ?)	
<i>Trifolium saxatile</i> All.	Fabaceae	VU		Monitoring 5 ans: mission inflores.	2023
<i>Trisetum cavanillesii</i> Trin.	Poaceae	EN	2/7	Monitoring à 5 ans et plan d'action (pop count)	2023
<i>Valerianella eriocarpa</i> Desv.	Caprifoliaceae	CR(PE)	2/7	Statut de l'espèce à clarifier	
<i>Veronica anagalloides</i> Guss.	Plantaginaceae	CR	5/7	Monitoring à 3 ans et plan d'action (Méthode selon clé Delarze à définir).	2022
<i>Vitis sylvestris</i> C. C. Gmel.	Vitaceae	CR	0/7	Monitoring et prospection 5 ans: à coordonner à VD.	2023

Une liste supplémentaire d'espèces hors critères a aussi été suggérée ci-dessous et basée sur des critères « experts ». La justification figure dans le tableau 4. La **liste finale** comprend donc **36 espèces**.

Tableau 4 Espèces complémentaires.

Espèces hors critères	Justification	Année de suivi
<i>Filago vulgaris</i>	Espèce coordination régionale GE-VS: monitoring à 3 ans et prospection.	2023
<i>Juncus capitatus</i>	Monitoring et plan d'action / gestion.	2023
<i>Micropus erectus</i>	Monitoring à 3 ans et plan d'action.	2023
<i>Ranunculus reptans</i>	Espèce coordination régionale VD-VS: monitoring à 5 ans.	2024
<i>Typha mimima</i>	Espèce coordination régionale GE-VS: monitoring à 5 ans.	2023
<i>Veronica triphyllos</i>	Espèce coordination régionale VD-FR-VS: monitoring à 3 ans et prospection.	2023

Deux espèces hors coordination régionale ont été ajoutées. Le micropé dressé (*Micropus erectus*) et le jonc capité (*Juncus capitatus*). Même si ces deux espèces se trouvent hors Valais (dans trois et sept cantons respectivement), ces deux espèces ont un statut critiques (CR) au niveau national.

A la fin de chaque phase de plan d'action, cette liste sera actualisée sur la base des nouvelles connaissances acquises, et en principe étoffée avec de nouvelles espèces (Figure 3). En fonction des opportunités ou des capacités de mise en œuvre d'autres espèces pourront être rajoutées en tout temps. Le but étant de disposer d'une liste d'espèces prioritaires en nombre raisonnable pour en assurer le suivi des réalisations.

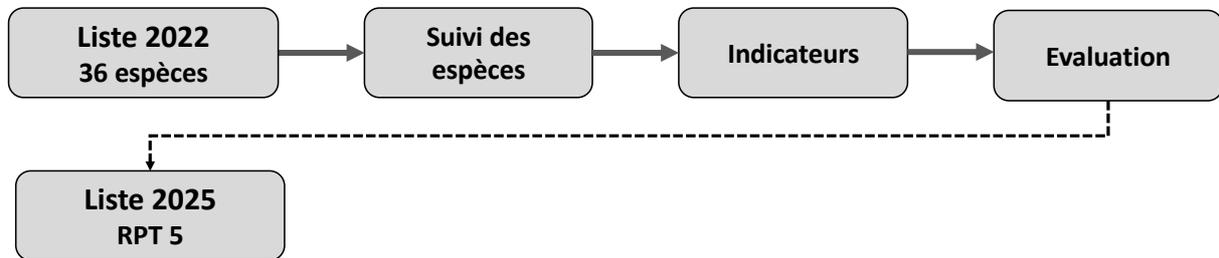


Figure 3 Schéma conceptuel de monitoring adaptatif. La liste d'espèce prioritaire pour le Canton du Valais est mise à jour avant le début d'un cycle RPT.

Une réflexion particulière en termes de suivi est à mener en parallèle pour les **espèces directement liées aux activités agricoles**, en coordination avec les projets de stratégie agricole régionale et le programme de monitoring « Espèces et milieux agricole » ALL-EMA. Le but sera d'extraire de la liste retravaillée des espèces prioritaires, celles en lien avec les surfaces agricoles pour lesquelles des mesures peuvent être encouragées par le biais des subventions agricoles, auxquels pourront s'ajouter des contributions selon la LPN pour les espèces les plus sensibles impliquant une charge de travail supplémentaire. Cette liste, le suivi des espèces et les mesures agricoles à mettre en relation seront présentées et travaillées d'entente avec le Service cantonal de l'agriculture.

2.3 Axe 3 : Suivi des espèces et plans d'actions

Pour chaque phase de mise en œuvre, correspondant en principe aux périodes RPT, une liste sera établie avec les espèces nécessitant un suivi des populations en Valais.

En fonction des résultats, des plans d'actions seront concrétisés à partir de 2023 (multiplication *ex situ*, renforcement de populations, protection de stations, ...).

Afin d'exploiter toutes synergies, certaines espèces pourront être rassemblées sous forme de plans d'actions communs en fonction du type de milieux qui les abrite (milieux secs, humides, forestiers, agricoles, alpins), à l'image des mesures réalisées dans le cadre des compensations pour la construction de l'autoroute dans le Haut-Valais.

Les suivis seront coordonnés au-delà des frontières cantonales, notamment avec

La Coordination régionale pour la protection de la flore au niveau de la Suisse romande ;

La coordination avec les régions limitrophes de France et d'Italie (CBNA, ARPA).

2.4 Axe 4 : Multiplication, réintroduction et renforcement

Les résultats du monitoring conditionneront en partie des programmes de conservation et multiplication *ex situ* et de renforcement des populations. La mise en place de ces mesures pourra se baser sur l'inventaire des sites mentionné à l'axe 1, afin de déterminer les populations

sources et les sites préservés et pouvant potentiellement recevoir les espèces à introduire ou réintroduire et des populations à renforcer.

La priorité sera donnée aux renforcements de populations, limités aux aires de distribution historique des espèces. En fonction de la nécessité à agir rapidement, de la disponibilité de sites receveurs et du besoin d'améliorer la connectivité biologique, des choix devront être opérés, soit pour s'écarter de l'aire de répartition historique des espèces, soit pour réaliser des réintroductions. Ces choix seront systématiquement soumis au groupe d'accompagnement, sur avis si besoin de l'un ou l'autre expert, et clairement consignés, notamment dans les bases de données d'Info Flora.

Dans le cadre de la revitalisation de biotopes, une période de trois à cinq ans devra être strictement respectée avant toute réintroduction, afin de permettre le développement en premier lieu des espèces en dormance dans les sols. En fonction de l'évolution des populations locales et des caractéristiques du milieu, l'option de la réintroduction pourra être décidée dans un deuxième temps.

Aussi, les campagnes de réintroduction et de renforcement des populations devront s'élargir tant que possible à des guildes d'espèces. Cela veut dire qu'au-delà des espèces sélectionnées pour des mesures à mettre en œuvre par période de convention-programme (cf. axe 3), d'autres espèces viendront compléter tant que possible l'assortiment.

Tableau 5 Liste des espèces actuellement inventoriées en vue de mesures de renforcement de populations et de réintroductions prévues dans le cadre des mesures de compensation à l'autoroute dans le Haut-Valais.

Genre et espèce	Nb plantes	Provenance	Graines
<i>Sparganium natans</i>	19	Le Louché Savièse	
<i>Ranunculus lingua</i>	54	Marais d'Ardon	
<i>Bolboschoenus maritimus</i>	31	Martigny, La Pointe / Montorge	
<i>Cicuta virosa</i>	1	Turtiggrund	
<i>Iris pseudacorus</i>	30	Canal du Levant Vétroz	
<i>Mentha aquatica</i>	30	Pouta Fontana	
<i>Schoenoplectus mucronatus</i>	21	Canal du Tové Bouveret	
<i>Berula erecta</i>	30	Canal du Tové Bouveret	
<i>Cardamine dentata</i>	24	Plans-Mayens Montana	
<i>Myosotis cespitosa</i>	4	Marais de Mutt	oui
<i>Carex disticha</i>	37	Meunière Bassin Vétroz	
<i>Lysimachia vulgaris</i>	2	Savièse	
<i>Scutellaria galericulata</i>	13	Marais du Got sur Arbaz	
<i>Carex diandra</i>	14	Turtiggrund	
<i>Menyanthes trifoliata</i>	38	Ayent	
<i>Potentilla palustris</i>	8	Rochers du soir Salvan	
<i>Achillea ptarmica</i>	10	Turtiggrund am Milibach	
<i>Carex hartmanii</i>	16	Granfin Savièse	
<i>Sanguisorba officinalis</i>	32	Marais s/ Ayent	
<i>Silaum silaus</i>	6	Drône Savièse	oui
<i>Thalictrum simplex</i>		Leukerfeld	oui
<i>Caltha palustris</i>	4	Turtiggrund	
<i>Cirsium canum</i>	30	Canal de filtration Vétroz	
<i>Juncus effusus</i>	6	Rigole de Vionnaz	
<i>Juncus sphaerocarpus</i>	15	Argnoud Ayent	oui
<i>Samolus valerandii</i>	39	Chandolin Savièse	oui
<i>Veronica anagalloides</i>	10	Turtiggrund	
<i>Veronica scutellata</i>	11	Rochers du Soir, Salvan	
<i>Centaureum pulchellum</i>	1	Argnoud Ayent	oui
<i>Cyperus flavescens</i>			oui
<i>Cyperus fuscus</i>			oui
<i>Inula helvetica</i>	12	Torrent de l'Avançon Vouvry	
<i>Alopecurus geniculatus</i>	20	Canal de Fully	

Le programme de renforcement des populations et de réintroduction d'espèces, prévu dans le cadre des mesures de compensation à l'autoroute dans le Haut-Valais, en constitue un excellent exemple. À la suite de la revitalisation et la création de nouveaux habitats, après une première phase d'expression naturelle des espèces locales, du matériel a été récolté dans différents sites et en partie multiplié. Une liste d'espèces (Tableau 5) est ensuite soumise à différents experts, avant de procéder aux transplantations *in situ*.

2.5 Axe 5 : Suivi des effets

Les programmes de monitoring et le suivi des effets fournissent des indicateurs pour mesurer, dans un premier temps, **l'efficacité et l'efficacité des plans d'actions** et, dans un deuxième temps, **d'optimiser les mesures mises en œuvre**. Le suivi des effets et les indicateurs associés permettent également :

- De sélectionner et documenter les meilleures pratiques ;
- D'informer le plan d'actions biodiversité au niveau national pour ses évaluations ;
- D'informer d'autres programmes de monitoring.

Dans ce contexte, le suivi des effets doit être coordonné avec d'autres programmes comme le « Suivi des effets de la protection des biotopes en Suisse » (WBS) et le programme de surveillance « Espèces et milieux agricoles » (ALL-EMA) qui suit l'évolution de la diversité des végétaux et des milieux naturels dans les paysages agricoles et les Listes rouges.

Les communautés végétales des milieux qui sont suivis sont des systèmes complexes et dynamiques. La gestion de ces systèmes naturels pour maintenir leur biodiversité peut bénéficier d'une approche itérative basée sur la gestion adaptative. Ce processus combine des actions de gestion avec des évaluations régulières pour comprendre et informer la gestion future dans un processus continu. Le suivi des effets doit donc permettre d'adapter régulièrement les plans d'actions. Il sera primordial de préciser la périodicité des suivis pour chaque espèce considérée par les plans d'action.

2.6 Axe 6 : Sensibilisation

Les plans d'actions seront complétés par des actions de sensibilisation, comme des **visites** de milieux ou **balades botaniques** lors de la Fête de la Nature ou les journées du Patrimoine.

Plusieurs documentations spécifiques à la flore du Valais sont en cours de préparation. Un **Atlas de la Flore valaisanne** montrant l'évolution dans le temps de la flore du Valais est envisagé par FloraVS, en coordination avec Info Flora. Du côté du SFNP, la publication d'un livre grand public sur la **végétation du Valais** est projeté dans le cadre des éditions Iterama.

Cet axe pourra aussi bénéficier des canaux de **médiation scientifique** du Musée de la Nature, le Jardin Flore-Alpe ou du jardin de variétés d'Erschmatt.

Finalement, les résultats des suivis devront être communiqués régulièrement aux responsables politiques, mais également à la population, afin de rendre compte des préoccupations, mais également des succès que l'on espère nombreux. L'utilisation des **médias sociaux** est particulièrement bien adaptée pour de courtes communications. La voie du **communiqué de presse** sera à considérer ponctuellement pour des communications de plus grandes envergures.

3 Plans d'actions

Sur la base de la stratégie décrite ci-dessus, se grefferont différentes phases de plans d'actions reprenant, actualisant et complétant les différents axes déclinés. A partir de la 2^{ème} phase de plans d'actions, le bilan de la phase précédente devra y être inclus, afin d'en assurer la continuité. La première phase de plans d'actions est prévue pour la période 2022-2028, correspondant à la phase actuelle de la convention-programme avec la Confédération et à la suivante.

Les premiers résultats qui seront mis en évidence dans le cadre de la première phase de plans d'actions devront permettre de contribuer à l'évaluation du Plan d'actions biodiversité au niveau national à la fin de sa première phase en 2023. Les informations qui découleront des plans d'actions devront aussi permettre d'orienter sur la durée les monitorings, notamment les missions d'Info Flora. Elles serviront également de base pour les négociations de prestations dans le cadre des conventions-programmes avec la Confédération.

4 Gouvernance

Pour assurer la gouvernance de la conservation des plantes vasculaires prioritaires et rares du Valais, il est proposé de s'appuyer premièrement sur un groupe d'accompagnement constitué de représentants des services cantonaux, du milieu académique, du centre de base de données et d'information sur la flore Info Flora, de FloraVS et du jardin alpin Flore-Alpe. Au moment de la rédaction de la stratégie, il est envisagé de requérir aux compétences des personnes suivantes :

- Caroline Duc (Service cantonal de l'agriculture)
- Céline Müller (SFNP, Section forêt)
- Pascal Vittoz (IDYST-UNIL, recherche & monitoring à long terme)
- Adrian Möhl (Info Flora)
- Arnold Steiner (SCRN, Service de la Construction des Routes Nationales)
- Jacqueline Détraz-Méroz (Comité de la Murithienne)
- Sylvine Eberlé (Présidente du Comité FloraVS)
- Christophe Randin (Jardin Flore-Alpe & Antenne InfoFlora)
- Yann Clavien (SFNP, Section nature et paysage)
- Eglantine Chappuis (Jardin Flore-Alpe & Antenne InfoFlora)

La fréquence des rencontres de ce groupe d'accompagnement est à préciser en fonction des besoins, mais devrait suivre, en dehors des sollicitations particulières, une moyenne bisannuelle.

Pour s'associer les compétences des spécialistes de terrain, tout en veillant à garder une indépendance par rapport à l'octroi de mandats, un groupe d'expert sera activé ponctuellement en fonction de besoins plus spécifiques. Les personnes suivantes sont pressenties à ce stade :

- Olivier Duckert (Bureau GREMAT)
- Florian Dessimoz (Bureau Drosera)
- Ralph Imstepf (Bureau Stipa)
- Olivier Putallaz (Bureau Valeco)

- Charles et Sabine Rey
- Jean-François Burri
- Eglantine Chappuis (Jardin Flore-Alpe & Antenne InfoFlora)
- Arnold Steiner (SCRN, Service de la Construction des Routes Nationales)
- Adrian Möhl (Info Flora Berne)

5 Indicateurs phase 1^{ère} de mise en œuvre 2022-2024

Pour la première phase de mise en œuvre, les indicateurs suivants ont été extraits en fonction des principaux axes définis :

- 1.1 Constitution d'une base de données SIG ;
- 1.2 Collaboration avec les CJB de Genève concernant la banque de graines ;
- 1.3 Établir la liste de experts, accompagnants, cultivateurs et bénévoles ;
- 2.1 Établir une liste d'espèces prioritaires par phase de plans d'actions ;
- 2.2 Extraire une sélection d'espèces directement liés aux surfaces agricoles ;
- 3.1 Élaborer des suivis d'espèces et des plans d'actions pour une quinzaine d'espèces ;
- 4.1 Mettre en place des mesures de conservation pour quelques espèces issues de suivis ;
- 5.1 Préciser la stratégie de suivi des effets ;
- 6.1 Publication d'au moins 1 ouvrage sur les communautés végétales ou la flore du Valais ;
- 6.2 Publication d'une courte communication annuelle au sujet de l'évolution de la flore du Valais.

6 Bases légales et documents de références

Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage du 1^{er} juillet 1966 et l'ordonnance y relative du 16 janvier 1991 ;

Ordonnance fédérale sur la protection de la nature et du paysage du 16 janvier 1991 ;

Loi cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des sites du 13 novembre 1998 et l'ordonnance y relative du 20 septembre 2000 ;

Ordonnance cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des sites du 20.09.2000 ;

Stratégie Biodiversité Suisse du 6 septembre 2017 ;

Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse. Plan d'action du Conseil fédéral. (2017) Office fédéral de l'environnement OFEV (éd.). Berne ;

Convention-programme entre le Canton du Valais et la Confédération dans le domaine de la protection de la nature pour la période 2020-2024 ;

Convention de partenariat entre le SFCEP et le Jardin alpin Flore-Alpe concernant la stratégie de conservation de la flore du Valais pour la période 2020-2024.

7 Éléments bibliographiques

- Anchisi, E. (1995). *Fleurs rares du Valais*. Sion, Département de l'Environnement du Canton du Valais
- Moser, D., A. Gyax, B. Bäumlér, N. Wyler & R. Palese (2002). *Liste rouge des fougères et plantes à fleurs menacées de Suisse*. Bern, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage.
- OFEV (2011). *Liste des espèces prioritaires au niveau national. Espèces prioritaires pour la conservation au niveau national, état 2010*. Berne, Office fédéral de l'environnement.
- OFEV (2017). Biodiversité en Suisse : état et évolution. Synthèse des résultats de la surveillance de la biodiversité. État : 2016. Office fédéral de l'environnement, Berne. État de l'environnement n° 1630, 60 p.
- Welten, M. & R. Sutter (1982). *Atlas de distribution des ptéridophytes et des phanérogames de la Suisse*. Bâle, Birkhäuser.
- Werner, P. (1988). *La flore*. Connaître la nature en Valais 2, Martigny, Pillet.

8 Annexes

Annexe 1 : Liste des espèces prioritaires au niveau national mise à jour en 2019. Seules les espèces de plantes vasculaires (TRACH) de priorité 1 et 2 (115 espèces) sont listées sur les 509 espèces présentes en Valais.

ID taxon	Nom du taxon	Nom français	Nom allemand	Priorité nationale	Menace
30100	Anagallis tenella (L.) L.	Mouron délicat	Zafer Gauchheil	1	CR
47500	Artemisia nivalis Braun-Blanq.	Armoise des neiges	Schnee-Edelraute	1	EN
50100	Asplenium bilotii F. W. Schultz	Asplénium de Bilott	Bilotts Streifenfar	1	CR
57800	Baldella ranunculoides (L.) Parf.	Baldélie commune	Igelschlauch	1	CR
63200	Botrychium lanceolatum (S. G. Gmel.) Angstr.	Botryche lancéolé	Lanzettliche Mondraute	1	CR
63400	Botrychium matricarifolium (Doll) W. D. J. Koch	Botryche à feuilles de matricaire	Asäge Mondraute	1	CR
63600	Botrychium simplex E. Hitchc.	Botryche simple	Einfache Mondraute	1	CR
113900	Cirsium canum (L.) All.	Cise cendré	Weissgraue Kratzdistel	1	CR
187000	Geranium bohemicum L.	Géranium de Bohême	Böhmischer Storchschnabel	1	CR
219500	Juncus sphaerocarpius Nees	Jonc à fruits globuleux	Kugelfrüchtige Binse	1	CR
262200	Mnuaertia viscosa (Schreb.) Schinz & Thell.	Mnuaertia visqueuse	Klebige Mere	1	EN
277200	Onosma helvetica (A. DC.) Boiss.	Onosma de Suisse	Penninische Lotwur	1	EN
281900	Orchis spitzkeili W. D. J. Koch	Orchis à corne courte	Spitzels Orchis	1	CR
320100	Potamogeton praenulosus Wulfen	Potamo allongé	Langblättriges Laichkraut	1	EN
325900	Potentilla alpicola Faurc.	Potentille alpicole	Alpen-Fingerkraut	1	CR
341000	Ranunculus reptans L.	Renoncule rampante	Wurzelnder Sumpf-Hahnenfuss	1	EN
366700	Salix hegetschweileri Heer	Saule d'Hegetschweiler	Hegetschweilers Weide	1	EN
372400	Saxifraga bulbifera L.	Saxifrage bulbifère	Zwiebel-Steinbrech	1	EN
412600	Taraxacum dissectum (Ledeb.) Ledeb.	Pissenlit découpé	Schlitzblättriges Pfaffenstirnlein	1	EN
418600	Thalictrum simplex subsp. galloides (DC.) Korsh.	Pigamon gaillat	Labkraut-Wiesenraute	1	CR
429200	Tisetum cavanillesii Trin.	Tiséte de Cavanilles	Cavanilles' Grannenhaute	1	EN
433700	Utricularia bremii Heer	Utriculaire de Bremi	Bremis Wasserschlauch	1	CR
433800	Utricularia intermedia Hayne	Utriculaire intermédiaire	Mittlerer Wasserschlauch	1	CR
455600	Xeranthemum inapertum (L.) Mill.	Xéranthème fermé	Felsenheide-Strohblume	1	CR
10000	Aira grassica L.	Aira précocce	Friche Häferschmeie	2	CR(PE)
24000	Allium rotundum L.	All amondi	Kugelförmiger Lauch	2	CR
26700	Alysson alpestre L.	Alysson alpestre	Alpen-Steinkraut	2	EN
29650	Anacamptis pyramidalis var. tanayensis Chenevard	Orchis de Tanay	Tanay-Spitzorchis	2	VU
32300	Androsace maxima L.	Androsace des champs	Acker-Mannschild	2	CR
32800	Androsace septentrionalis L.	Androsace septentrionale	Nordischer Mannschild	2	EN
34200	Anogramma leptophyllum (L.) Link	Anogramme à frondes minces	Nacktfarn	2	EN
38500	Apium nodiflorum (L.) Lag.	Ache nodiflore	Knotenblütiger Eppich	2	CR
38600	Apium repens (Jacq.) Lag.	Ache rampante	Kriechender Eppich	2	CR
43300	Asperula arvensis L.	Aspérule des champs	Acker-Waldmeister	2	CR
50600	Asplenium forciense Magnier	Asplénium du Forez	Forseer-Streifenfar	2	EN
62300	Blackstonia acuminata (W. D. J. Koch & Ziz) Domin	Blackstonie acuminée	Spätblühender Bitterling	2	EN
62900	Boboschoenus maritima agg.	Boboschoenus maritime	Strandried	2	CR
65900	Bromus grossus DC.	Brome à gros épislets	Dickährige Trespe	2	CR
67500	Bryonia alba L.	Bryone blanche	Weisse Zaunrybe	2	RE
68200	Bunias erucago L.	Bunias fausse roquette	Acker-Zackenschötchen	2	CR
74100	Camelina alysson (Mill.) Thell.	Caméline alysson	Gezähnter Leindotter	2	RE
85100	Carex chondromiza L. f.	Laiche à longs rhizomes	Fadenwurzelige Segge	2	EN
85500	Carex helvetica L. f.	Laiche des tourbières	Torf-Segge	2	EN
97000	Cardamus lanatus L.	Cardame baineux	Saflor	2	CR(PE)
106600	Chaerophyllum elegans Gaudin	Chérophylle élégant	Zierlicher Kälberkopf	2	VU
109500	Chenopodium opulifolium Schrad.	Chénopode à feuilles d'obier	Schneeblättriger Gänsefuss	2	CR(PE)
127700	Cuscuta epilinum Weihe	Cuscute du lin	Flachs-Seide	2	RE
137900	Diphysastrum complanatum (L.) Holub	Lycopode aplati	Gemeiner Flachsbärtapp	2	EN
147000	Ephedra helvetica C. A. Mey.	Ephédre de Suisse	Schweizerisches Meerträubchen	2	VU
148500	Epilobium lanceolatum Sebat. & Mauri	Épilobe lancéolé	Lanzettblättriges Weidenröschen	2	CR
158700	Erysimum virgatum Roth	Erysimum en baguette	Stiefler Schotenlotter	2	VU
172400	Fiago gallica L.	Cotonnière de France	Französisches Fadenkraut	2	RE
172500	Fiago lusitanicus Jord.	Cotonnière jaunâtre	Gelbliches Fadenkraut	2	CR
172600	Fiago pyramidalis L.	Cotonnière pyramidale	Spätblättriges Fadenkraut	2	CR
181300	Gaudinia fragilis (L.) P. Beauv.	Gaudinie fragile	Ahrenhafer	2	CR
190400	Glaucium flavum Crantz	Glaucière jaune	Gelber Homöchin	2	CR(PE)
206100	Hieracium odorata (L.) P. Beauv.	Hieracé odorant	Duftendes Mantengras	2	EN
208700	Hugueninia tanacetifolia (L.) Rchb.	Hugueninie à feuilles de tanaisie	Farnrauke	2	VU
212900	Iberis pinnata L.	Ibéris penné	Fiederblättriger Bauemseinf	2	RE
214500	Inula helvetica Weber	Inule de Suisse	Schweizerischer Alant	2	VU
216400	Juncus capitatus Weigel	Jonc capité	Lössacker-Binse	2	CR
223100	Lathyrus cicera L.	Gesse chiche	Kicher-Platterbsen	2	CR
230100	Lathyrus nissolia L.	Gesse nissole	Gras-Platterbsen	2	CR
231900	Legousia hybrida (L.) Delarbre	Legousie hybride	Kleiner Venusspiegel	2	CR
238700	Limosella aquatica L.	Limoselle aquatique	Schlammkraut	2	CR
242900	Lolium remotum Schrank	Ivraie à épislets espacés	Flach-Lolch	2	CR(PE)
243100	Lolium temulentum L.	Ivraie envrante	Taume-Lolch	2	CR
251900	Lythrum hyssopifolia L.	Lythrum à feuilles d'hyssope	Ysop-Weideich	2	CR
253900	Marsilea quadrifolia L.	Marsélee à quatre feuilles	Kleefarn	2	CR
254700	Matthiola valesiaca Boiss.	Violier du Valais	Walliser Leivoje	2	VU
255500	Microglossis L.	Microglossis diessle	Falsblume	2	CR
259600	Microglossis tenellum (L.) Link	Fétuque délicate	Kies-Dünnschwanz	2	CR(PE)
260600	Mnuaertia cheferioides subsp. nonii (Gremli) Friedrich	Mnuaertia coussinet	Behaunte Polster-Mere	2	VU
271300	Nigella arvensis L.	Nigelle des champs	Acker-Schwarzkümmel	2	CR
273900	Oenanthe lachenalii C. C. Gmel.	Oenanthe de Lachenal	Lachenals Rebendole	2	CR
283900	Omithopus pepusillus L.	Pied d'oiseau	Kralenklee	2	CR(PE)
288500	Oxytropis fetida (Vill.) DC.	Oxytropis féide	Düsigjer Spitzkiel	2	VU
291300	Papaver hybridum L.	Pavot hybride	Krummborstiger Moh	2	CR(PE)
301500	Phytolacca humilis Gaudin	Raponce naine	Niedrige Rapunzel	2	VU
303600	Phaleria globulifera L.	Pilulaire à globules	Pilulaire	2	CR
312100	Polycnemum anense L.	Polycnème des champs	Acker-Knoepfkraut	2	CR
323300	Potentilla multifida L.	Potentille multifide	Schlitzblättriges Fingerkraut	2	VU
323600	Potentilla nivea L.	Potentille blanc de neige	Schneeweisses Fingerkraut	2	VU
331300	Pulicaria vulgaris Gaertn.	Pulicaire commune	Kleines Flohkraut	2	RE
333700	Pulsatilla halleri (All.) Wild.	Pulsatille de Haller	Hallers Köchenschelle	2	VU
338800	Ranunculus gramineus L.	Renoncule graminée	Grasblättriger Hahnenfuss	2	CR
341100	Ranunculus nonii Lagger	Renoncule de Rion	Rions Wasserhahnenfuss	2	CR
347900	Rosa chinensis Rapin	Rosier de Chavin	Chavins Rose	2	VU
348900	Rosa majalis Herm.	Rosier cannelé	Zimt-Rose	2	VU
363400	Salix bicolor Willd.	Saule à deux couleurs	Zweifarbige Weide	2	CR
364900	Salix laggeri Wimm.	Saule blanche	Laggers Weide	2	VU
368500	Samolus valerandi L.	Samole de Valerand	Bunge	2	CR
372600	Saxifraga cernua L.	Saxifrage penchée	Arktischer Knötchen-Steinbrech	2	VU
378400	Schoenoplectus pungens (Vahl) Palla	Schoenoplectus piquant	Amerikanisches Seeried	2	CR
378800	Schoenoplectus triquetrum (L.) Palla	Schoenoplectus à trois angles	Dreikantiges Seeried	2	CR
379560	Scirpoides holoschoenus (L.) Soják	Scirpe à têtes rondes	Kugelbinse	2	CR
386900	Semperivium grandiflorum Haw.	Joubarbe à grandes fleurs	Gaudins Hauswurz	2	VU
395400	Silene gallica L.	Silène de France	Französisches Leimkraut	2	CR(PE)
399300	Simulium latifolium L.	Bête à larges feuilles	Grosser Meik	2	CR
419400	Thlaspi sylvium Gaudin	Tabouret du Mont Cavin	Penninisches Täschelkraut	2	VU
419800	Thymelaea passerina (L.) Coss. & Germ.	Passerine annuelle	Vogelkopf	2	CR
427600	Trifolium saxatile All.	Tréfle des rochers	Stein-Klee	2	VU
431500	Tulipa sylvestris subsp. australis (Link) Pamp.	Tulipe méridionale	Südalpine Tulpe	2	VU
431800	Turgenia latifolia (L.) Hoffm.	Turgenie à larges feuilles	Breitblättrige Turgenie	2	RE
432300	Typha minima Hoppe	Petite massette	Kleiner Rohrkolben	2	CR
434300	Vaccaria hispanica (Mill.) Rauschert	Vaccaire d'Espagne	Kuhnelke	2	CR
434700	Vaccinium microcarpum (Rupr.) Schmalh.	Canneberge à petits fruits	Kleinfrüchtige Moosbeere	2	VU
437400	Valerianella sicca Desv.	Valérianelle à fruits velus	Haarfrüchtiger Ackersalat	2	CR(PE)
440100	Veronica acrifolia L.	Véronique à feuilles d'acanos	Steinquendelblättriger Ehrenpreis	2	CR
440600	Veronica anagallidoides Guss.	Véronique à pédicelle glanduleux	Falscher Gauchheil-Ehrenpreis	2	CR
443000	Veronica prostrata L. subsp. prostrata	Véronique couchée	Niederliegender Ehrenpreis	2	EN
446900	Viola pinnatifida L.	Vesce à feuilles de pois	Erbesen-Wicke	2	CR
451400	Viola pumila Chailx	Violette naine	Niedrige Veilchen	2	RE
453500	Vitis sylvestris C. C. Gmel.	Vigne des bois	Wilde Rebe	2	CR
454800	Woodsia pulchella Bertol.	Woodsia joli	Kahler Wimperfarn	2	EN

Annexe 2 : Liste RPT des 127 espèces prioritaires d'InfoFlora.

Code	Nom du taxon	Nom français	Nom allemand	Priorité nationale	Menace
1200_VS	<i>Achillea collina</i>	Achillée des collines	Hügel-Wiesen-Schafgarbe	4	VU
5800_VS	<i>Adonis aestivalis</i>	Adonis d'été	Sommer-Blauströpfchen	4	VU
6100_VS	<i>Adonis flammea</i>	Adonis flamme	Feuerrottes Blauströpfchen	3	EN
6200_VS	<i>Adonis vernalis</i>	Adonis du printemps	Frühlings-Adonis	4	VU
7000_VS	<i>Aethionema saxatile</i>	Aethionema des rochers	Steintäschel	4	VU
9900_VS	<i>Aira elegantissima</i>	Aira élégant	Zierliche Haferschmiele	3	EN
2300_VS	<i>Allium lineare</i>	All linéaire	Steffler Lauch	3	VU
2500_VS	<i>Alopecurus aequalis</i>	Vulpin fauve	Kurzgrüniger Fuchsschwanz	4	VU
26700_VS	<i>Alysum alpestre</i>	Alysum alpestre	Alpen-Steinkraut	2	EN
32300_VS	<i>Androsace maxima</i>	Androsace des champs	Acker-Mannschöld	2	CR
32800_VS	<i>Androsace septentrionalis</i>	Androsace septentrionale	Nordischer Mannschöld	2	EN
34200_VS	<i>Anogramma leptophyllum</i>	Anogramme à limbe mince	Dünnblättriger Nacktfarn	2	EN
34600_VS	<i>Anthemis arvensis</i>	Anthemis des champs	Acker-Hundskamille	4	VU
35600_VS	<i>Anthriscus cucullis</i>	Cerfeuil à pois crochus	Hunse-Karbel	4	VU
35700_VS	<i>Anthriscus cerefolium</i>	Cerfeuil cultivé	Garten-Karbel	4	VU
37800_VS	<i>Apera interrupta</i>	Apéra interrompue	Unterbrochener Windhalm	3	EN
40300_VS	<i>Arabis collina</i>	Arabette des collines	Mauer-Gänskresse	4	VU
45200_VS	<i>Artemisa arvensis</i>	Artemisa arvensis	Wegerich-Grasnelke	3	EN
47500_VS	<i>Artemisia nivalis</i>	Genépi des neiges	Schnee-Ederkaut	1	EN
50300_VS	<i>Asplenium adnigrum</i>	Capillaire à feuilles en coin	Kalträufeliger Streifenfarn	4	VU
53800_VS	<i>Astragalus exscapus</i>	Astragalus sans tige	Sängliger Tragant	4	NT
58000_VS	<i>Bolita nigra s.str.</i>	Ballote noire	Gewöhnliche Schwarznessel	4	VU
67800_VS	<i>Bufoia paniculata</i>	Bufoia paniculée	Rispige Bufoia	3	EN
68200_VS	<i>Bunias erucago</i>	Bunias roquette	Geflügeltes Zäckenschötchen	2	CR
70200_VS	<i>Bupleurum rotundifolium</i>	Bupleurum à feuilles rondes	Rundblättriges Haazerotr	3	EN
71100_VS	<i>Calamagrostis phragmitoides</i>	Calamagrostide pourpre	Purpur-Rotgras	3	EN
72800_VS	<i>Callianthemum coriandifolium</i>	Callianthème à feuilles de coriandre	Rautenblättrige Schmuckblume	3	VU
74200_VS	<i>Camelina microcarpa</i>	Cameline à petits fruits	Kleinfrüchtiger Leindotter	4	VU
74800_VS	<i>Campanula bononiensis</i>	Campanule de Bologne	Bologneser Glockenblume	4	VU
83600_VS	<i>Carex elynx</i>	Laiche rouge noire	Schwarzrote Segge	3	VU
85900_VS	<i>Carex ripensis</i>	Laiche apparue	Armblättrige Segge	3	EN
88900_VS	<i>Carex juncea</i>	Laiche jonciforme	Binsenartige Segge	3	VU
89900_VS	<i>Carex montana</i>	Laiche à feuilles de jonc	Binsenblättrige Segge	3	VU
96800_VS	<i>Carpesium cernuum</i>	Carpesium penché	Kragenblume	3	EN
97700_VS	<i>Caucalis platycarpus</i>	Caucalis à fruits larges	Möhren-Halbdolde	4	VU
106000_VS	<i>Chaerophyllum elegans</i>	Cherophylle élégant	Zierlicher Gebirgs-Kalberkopf	2	VU
110000_VS	<i>Chenopodium rubrum</i>	Chenopodium des agglomérations	Stach-Gänsefuß	3	EN
113900_VS	<i>Cirsium casum</i>	Cirse cendré	Graue Kratzdistel	1	CR
115900_VS	<i>Clethodes serotina</i>	Clethodes tardif	Stiefhalm	4	VU
116700_VS	<i>Clypeola jonthaspis</i>	Clypeola jonthaspis	Schildschötchen	4	VU
118700_VS	<i>Consolidida regalis</i>	Pied d'abeilles des champs	Acker-Rittersporn	4	VU
120200_VS	<i>Coronilla minima</i>	Petite coronille	Kleine Kronwicke	4	VU
126400_VS	<i>Crocus montanensis</i>	Crocus du Piémont	Piemonteser Kreuzblau	4	VU
126500_VS	<i>Crupina vulgaris</i>	Crupine commune	Gemeiner Schlüpfame	3	VU
129500_VS	<i>Cynurus echinatus</i>	Crétole hérissée	Stacheliges Kamn gras	3	EN
132620_VS	<i>Doctyloha maculata [s.str. prov.]</i>	Orchis tacheté	Gewöhnliches Geflecktes Knabenkraut	4	VU
141700_VS	<i>Draconophallum austricum</i>	Tête de dragon d'Autriche	Österreichischer Drachenkopf	3	VU
147000_VS	<i>Ephedra helvetica</i>	Ephédre de Suisse	Schweizer Meerträubchen	2	VU
148500_VS	<i>Epilobium lanceolatum</i>	Epilobe lancéolé	Lanzettblättriger Wiederschen	4	VU
162200_VS	<i>Euphrasia christi</i>	Euphrasia de Christ	Christ-Augentrost	3	NT
172300_VS	<i>Filago arvensis</i>	Cotonnaire des champs	Acker-Filzkraut	4	VU
172600_VS	<i>Filago lutescens</i>	Cotonnaire jaunâtre	Gelbliches Filzkraut	2	CR
172700_VS	<i>Filago minima</i>	Cotonnaire naine	Kleines Filzkraut	3	EN
176000_VS	<i>Galega spicata</i>	Bêche-jaune des rochers	Rhein-Galbanum	4	VU
180300_VS	<i>Gallium spurium</i>	Gallier à trois cornes	Falsches Kletten-Labkraut	4	VU
180500_VS	<i>Gallium tricorne</i>	Gallier à trois cornes	Dreihörniges Labkraut	3	EN
187000_VS	<i>Geranium bohemicum</i>	Géranium de Bohême	Böhmischer Storchschnabel	1	CR
187300_VS	<i>Geranium divaricatum</i>	Géranium divarqué	Spreizender Storchschnabel	3	EN
195500_VS	<i>Helianthemum solcifolium</i>	Hélianthème à feuilles de saule	Weidenblättriges Sonnenröschen	3	EN
208700_VS	<i>Hesperis matronalis</i>	Hesperis à feuilles de tanaisie	Farnstake	4	VU
214000_VS	<i>Inula britannica</i>	Inule britannique	Wiesen-Alant	3	EN
218400_VS	<i>Juncus capitatus</i>	Jonc capité	Kopf-Binse	2	CR
219500_VS	<i>Juncus sphaerocarpos</i>	Jonc à fruits globuleux	Kugelfrüchtige Binse	1	CR
222100_VS	<i>Knaute purpurea</i>	Knaute pourpre	Purpur-Witwenblume	4	VU
224500_VS	<i>Lactuca viminea</i>	Lattuce effilée	Ruten-Lattich	4	VU
230700_VS	<i>Lathyrus sphaeranthus</i>	Gesse à graines sphériques	Kugelförmige Platterbse	4	VU
230900_VS	<i>Lathyrus tuberosus</i>	Gesse tubéreuse	Knollige Platterbse	4	VU
232800_VS	<i>Leontodon crispus</i>	Liondent crépu	Krauses Milchkraut	3	EN
243000_VS	<i>Lellium rigidum</i>	Lraie raide	Steffler Loch	4	VU
253800_VS	<i>Marrubium vulgare</i>	Marrube commune	Gemeiner Andorn	3	EN
254700_VS	<i>Matthiola velesica</i>	Violer du Valais	Walliser Leukoi	2	VU
259500_VS	<i>Micrope dreuxii</i>	Micrope dreuxii	Falshelme	2	CR
260495_VS	<i>Minuartia cheklerioides s.l.</i>	Minuartie cheklerioides s.l.		2	VU
260600_VS	<i>Minuartia cheklerioides subsp. rionii</i>	Minuartie coussinet	Mannschöld-Miere	2	EN
262200_VS	<i>Minuartia viscosa</i>	Minuartie visqueuse	Klebrige Miere	1	EN
270400_VS	<i>Nepeta nuda</i>	Népette glabre	Kahlé Katzenminze	3	VU
270895_VS	<i>Nesleia paniculata s.l.</i>	Nesleie paniculée s.l.		3	EN
273400_VS	<i>Odentites visquax</i>	Odentites visquax	Klebriger Zahnrost	3	VU
276900_VS	<i>Onopordum acanthium</i>	Onoporde acanthé	Eiweißdistel	4	VU
277200_VS	<i>Onosma helveticum</i>	Onosma de Suisse	Schweizer Lotaur	1	EN
277400_VS	<i>Onosma pseudodanariorum s.l.</i>	Onosma du Valais	Schweizer Lotaur	3	VU
281900_VS	<i>Orchis spitzelii</i>	Orchis de Spitzel	Spitzels Knabenkraut	1	CR
282700_VS	<i>Ornithoglossum graniflorum</i>	Ornithoglossum à grandes fleurs	Großblättrige Breitsame	4	VU
284400_VS	<i>Ornithoglossum saxatile</i>	Ornithoglossum des sables	Sand-Würger	4	VU
288500_VS	<i>Oxytropis fetida</i>	Oxytropis fétide	Drisiger Spitzklee	2	VU
290800_VS	<i>Papaver argemone</i>	Pavot argémone	Sand-Mohn	4	VU
301500_VS	<i>Phytoloma humile</i>	Rajonc naine	Niedrige Rapunzel	2	VU
306500_VS	<i>Pisum sativum subsp. byborum</i>	Pois éleve	Wilde Erbsen	4	VU
312300_VS	<i>Polygonum aviculare</i>	Polygonum des champs	Acker-Knopfkraut	3	CR
312200_VS	<i>Polygonum meum</i>	Grand polygème	Grosses Knopfkraut	3	EN
320800_VS	<i>Potentilla alpicola</i>	Potentille alpicole	Alpen-Fingerkraut	1	CR
321700_VS	<i>Potentilla cinerea</i>	Potentille cendrée	Achgraus Fingerkraut	3	VU
323300_VS	<i>Potentilla multifida</i>	Potentille multifide	Vielfelliges Fingerkraut	2	VU
323500_VS	<i>Potentilla nivea</i>	Potentille blanc de neige	Schneewisses Fingerkraut	2	VU
323700_VS	<i>Pulsatilla hibernica</i>	Pulsatille de l'Isle	Haller Anemone	1	VU
334400_VS	<i>Pyrola chlorantha</i>	Pyrola verdâtre	Grüneliches Wintergrün	4	VU
338800_VS	<i>Ranunculus gramineus</i>	Ranuncule graminée	Grasblättriger Hahnenfuß	2	CR
341100_VS	<i>Ranunculus rionii</i>	Ranuncule de Rion	Rions Wasserhahnenfuß	2	CR
347150_VS	<i>Ranunculus stylosus</i>	Cresson des Pyrénées	Pyrénéen-Sumpfrösche	4	VU
351400_VS	<i>Rubia tinctorum</i>	Garance des teinturiers	Färben-Röte	4	VU
361800_VS	<i>Sagina glabra</i>	Sagine glabre	Kahlé Mattkraut	4	VU
372400_VS	<i>Saxifraga bulbifera</i>	Saxifrage bulbeuse	Zwiebel-Steinbrech	1	EN
379800_VS	<i>Scleranthus annuus s.str.</i>	Gnavelle annuelle	Gewöhnlicher Einjähriger Knäuel	3	EN
380000_VS	<i>Scleranthus annuus subsp. verticillatus</i>	Gnavelle verticillée	Hügel-Knäuel	3	EN
380500_VS	<i>Scirorchloa dura</i>	Scirorchloa ferme	Hartgras	4	VU
386000_VS	<i>Sedum album</i>	Ophe veu	Moor-Maurepflanze	4	VU
386900_VS	<i>Sempervivum grandiflorum</i>	Joubathe à grandes fleurs	Großblättrige Hauswurz	2	VU
397100_VS	<i>Silene vallicola</i>	Silène du Valais	Walliser Löwenzahn	3	VU
412600_VS	<i>Taraxacum dissectum</i>	Pissenlit découpé	Schiltblättriger Löwenzahn	1	EN
413200_VS	<i>Taraxacum pacheri</i>	Pissenlit de Pacher	Fachers Löwenzahn	3	VU
419400_VS	<i>Thapsia sylvestris</i>	Tabouret du Céven	Mattborn-Täschelkraut	2	VU
419500_VS	<i>Thymus praenoxanthus</i>	Passerelle des Céven	Passerelle	2	CR
427600_VS	<i>Trifolium saxatile</i>	Trefle des rochers	Stein-Klee	2	VU
428500_VS	<i>Trigonella montipellensis</i>	Trigonelle de Montpellier	Frantzösischer Bockshornklee	4	VU
429200_VS	<i>Trisetum cavanillesii</i>	Triset de Cavanilles	Cavanilles' Goldhafer	1	EN
430500_VS	<i>Trochiscanthes nodiflora</i>	Trochiscanthe nodiflore	Radblüte	4	VU
431500_VS	<i>Tulipa sylvestris subsp. australis</i>	Tulipe méridionale	Südlche Weinberg-Tulpe	2	VU
440600_VS	<i>Veronica anagallifolia</i>	Véronique à pédicelle glanduleux	Schimm-Ehrenpreis	2	CR
441500_VS	<i>Veronica dilensis</i>	Véronique de Dilensis	Dilensis' Ehrenpreis	4	VU
442900_VS	<i>Veronica proreca</i>	Véronique précoce	Früher Ehrenpreis	4	VU
443000_VS	<i>Veronica prostrata s.str.</i>	Véronique couchée	Gewöhnlicher Niederliegender Ehrenpreis	2	EN
444000_VS	<i>Veronica triphylla</i>	Véronique à trois lobes	Dreblättriger Ehrenpreis	4	VU
446500_VS	<i>Vicia piliformis</i>	Vecce à feuilles de pois	Erlsen-Wicke	2	CR
450400_VS	<i>Viola klotziana</i>	Violette de Klotz	Diers-Steinmütterchen	4	VU
452200_VS	<i>Viola suavis</i>	Violette suave	Dufhendes Veilchen	4	NT
453500_VS	<i>Vitis sylvestris</i>	Vigne sauvage	Wilde Weinrebe	2	CR
455600_VS	<i>Xeranthemum inopertum</i>	Xéranthème fermé	Geschlossene Strohhblume	1	CR

Annexe 3 : Liste d'espèces prioritaires et rares selon Theurillat 2015. Les espèces de priorité élevée (1) sont listée ci-dessous.

Nom du taxon
Adonis flammea Jacq.
Adonis vernalis L.
Aira elegantissima Schur
Alyssum alpestre L.
Androsace maxima L.
Androsace septentrionalis L.
Anogramma leptophylla (L.) Link
Armeria arenaria (Pers.) Schult.
Artemisia borealis Pall.
Artemisia nivalis Braun-Blanq.
Asperula anvensis L.
Asplenium foreziense Magnier
Blackstonia acuminata (W. D. J. Koch & Ziz) Domin
Bolboschoenus maritimus (L.) Palla
Botrychium simplex E. Hitchc.
Bromus grossus DC.
Bryonia alba L.
Bufonia paniculata Dubois
Bunias erucago L.
Calamagrostis phragmitoides Hartm.
Cardamine matthioli Moretti
Carex depauperata With.
Carex vulpina L.
Carpesium cernuum L.
Carthamus lanatus L.
Chaerophyllum elegans Gaudin
Chenopodium opulifolium Schrad.
Chenopodium urbicum L.
Cirsium canum (L.) All.
Clypeola jonthaspi L.
Coronilla minima L.
Coronopus squamatus (Forsk.) Asch.
Crupina vulgaris Cass.
Drosera rotundifolia L.
Ephedra helvetica C. A. Mey.
Epiobium duriae Godr.
Epiobium lanceolatum Sebast. & Mauri
Equisetum x trachydion A. Braun
Erodium pilosum (Thuill.) Jord.
Eryngium campestre L.
Euphorbia falcata L.
Filago lutescens Jord.
Filago minima (Gm.) Pers.
Filago vulgaris Lam.
Gagea minima (L.) Ker Gawl.
Gagea saxatilis (Mert. & W. D. J. Koch) Schult. & Schult. f.
Gallium triflorum Michx.
Geranium bohemicum L.
Geranium dvaricatum Ehrh.
Helianthemum salicifolium (L.) Mill.
Hottonia palustris L.
Inula helvetica Weber
Juncus ambiguus Guss.
Juncus capitatus Weigel
Juncus castaneus Sm.
Juncus sphaerocarpus Nees
Knautia dipsacifolia subsp. sixtina (Briq.) Ehrend.
Lathyrus hirsutus L.
Leonodon crispus Vill.
Lolium temulentum L.
Lomatogonium carinthiacum (Wulfen) Rchb.
Matthiola valesiaca Boiss.
Microopus erectus L.
Minuartia chertieroides subsp. rionii (Gremli) Friedrich
Minuartia viscosa (Schreb.) Schinz & Thell.
Nasturtium microphyllum (Boenn.) Rchb.
Nepeta nuda L.
Odonites viscosus (L.) Clairv.
Onosma helvetica (A. DC.) Boiss.
Onosma pseudoarenaria Schur s.l.
Orchis provincialis DC.
Orchis spitzelii W. D. J. Koch
Orobanche alata Kirsch. s.str.
Orobanche lutea Baumg.
Orobanche ramosa L.
Oxytropis fetida (Vill.) DC.
Papaver hybridum L.
Phytolacca humilis Gaudin
Polycnemum anvense L.
Potamogeton praelongus Wulfen
Potentilla alpicola Fauc.
Potentilla multifida L.
Pulsatilla halleri (All.) Willd.
Ranunculus gramineus L.
Ranunculus peltatus Schrank
Ranunculus reptans L.
Ranunculus rionii Lager
Reseda phycum L.
Rosa mollis Sm.
Salix laggeri Wimm.
Salix x hegeschweileri Heer
Saxifraga bulbifera L.
Saxifraga cernua L.
Schoenoplectus mucronatus (L.) Palla
Schoenoplectus pungens (Vahl) Palla
Schoenoplectus triquetter (L.) Palla
Scleranthus annuus subsp. verticillatus (Tausch) Arcang.
Setaria verticilliformis Dumort.
Silene valesia L.
Sium latifolium L.
Sparganium erectum subsp. neglectum (Beeby) K. Richt.
Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich.
Stachys arvensis (L.) L.
Taraxacum dissectum (Ledeb.) Ledeb.
Taraxacum fontanum aggr.
Teghrosia capitata (Wahlerb.) Griseb. & Schenk
Thlaspi sylvium Gaudin
Thlaspi vires Jord.
Trifolium saxatile All.
Trifolium scabrum L.
Trifolium striatum L.
Trisetum cavanillesii Trin.
Trochiscanthes nodiflora (All.) W. D. J. Koch
Tulipa aximennis Marj.
Tulipa didieri Jord
Tulipa grengiolensis Thommen
Tulipa mauriana Jord. & Fourr
Tulipa perrieri Marj.
Tulipa praecox Tiet.
Turgentia latifolia (L.) Hoffm.
Utricularia bremsii Heer
Vaccaria hispanica (Mill.) Rauschert
Vaccinium microcarpum (Rupr.) Schmalh.
Valeriana salicina All.
Valerianella eriocarpa Desv.
Verbascum blattaria L.
Veronica anagalloides Guss.
Vicia psiformis L.
Vitis sylvestris C. C. Gmel.
Xeranthemum inapertum (L.) Mill.